académie Créteil
Éducation nationale enseignement supérieur recherche

Lycée International François Ier
Fontainebleau

INSCRIPTION 2e ANNÉE

Votre inscription en 2e année CPGE est validée seulement si vous avez retourné votre dossier dans les délais impartis

Votre réinscription n'est pas automatique.
Vous devez retourner votre dossier d'inscription (complété des pièces justificatives) avant la date butoir.
Passé celle-ci, votre place en 2e année ne sera plus assurée.

VOUS ÊTES REDOUBLANT(E)

1- Vous devez vous faire connaître par mail auprès du secrétariat CPGE avant la date butoir.
En fonction des capacités d'accueil, **votre demande reste conditionnelle** jusqu'à une confirmation de l'établissement.
J'informe l'établissement sans délai si je ne maintiens pas ma demande en 5/2.
2- Vous devrez confirmer votre décision finale par mail pour fin août au plus tard (vérifiez la date butoir). Vous recevrez alors un dossier dématérialisé à compléter.
3- Vous aurez jusqu'à fin août (vérifiez la date butoir) pour le finaliser et le retourner au lycée.

Constituer votre dossier :

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE – C.V.E.C.

Cette somme forfaitaire est à régler chaque année directement en ligne.
Après le paiement, vous obtenez votre attestation téléchargeable.
Vous devez la joindre à votre dossier d'inscription. Les boursiers doivent fournir l'attestation d'exonération.

INSCRIPTION EN RÉGIME CUMULATIF

L'inscription en parallèle dans une université partenaire reste obligatoire pour votre 2e année. Vous pouvez changer votre choix d'université.
La campagne d'inscription ouvrira mi-octobre. Vous devrez finaliser celle-ci à ce moment *(dossier + règlement des frais d'inscription)*.

Vous devrez ensuite nous transmettre le certificat de scolarité délivré par l'université avant le 15 janvier.
***IMPORTANT** : Si l'obligation d'inscription en université n'est pas respectée, l'étudiant se verra radié de la classe préparatoire à la fin du 1er semestre.*

ÉTUDIANT BOURSIER

Vous devez remettre avec votre dossier d'inscription en 2e année, la notification conditionnelle de bourse délivrée par le CROUS de Créteil, afin que le lycée confirme votre statut d'étudiant boursier et déclenche la mise en paiement de votre bourse.

Secrétariat CPGE - ☎: 01.60.74.58.48 - ✉: cyrille.goux@ac-creteil.fr

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

Le Français figure à l'écrit de tous les concours et, depuis 1992, à l'oral de certains d'entre eux. Les coefficients sont variables mais l'épreuve de Français joue toujours un rôle discriminant. Elle intervient dans le classement des candidats et certaines notes sont éliminatoires.
Les épreuves, variables selon les concours, sont principalement axées sur le résumé et la dissertation : elles exigent de vous une expression correcte et aisée, mais aussi une réflexion de qualité.
Les sujets portent sur un programme de trois œuvres avec un thème qui change chaque année (attention : à l'issue de la 2e année, vous pouvez aussi être interrogé sur le programme abordé l'année précédente).

Veillez à respecter les éditions indiquées dans le cas d'une traduction.

RAPPEL TRÈS IMPORTANT

Vous ne pouvez pas vous inscrire comme « interne » sans un accord préalable validé par le Proviseur.
Sauf cas exceptionnel examiné à la rentrée, les 5/2 ne sont pas repris en internat.

Votre badge de restauration reste valable pour cette 2e année.

VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOUS INSCRIRE EN 2e ANNÉE

Merci à vous de bien vouloir nous le confirmer par mail sans délai.

Secrétariat CPGE - ☎: 01.60.74.58.48 - ✉: cyrille.goux@ac-creteil.fr

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- **attestation CVEC** ☐

document INDISPENSABLE pour valider l'inscription

- **notification conditionnelle de bourse** de l'enseignement supérieur (CROUS) ☐

- **2 photos récentes** *format photomaton* ☐
(une à coller sur le dossier + 1 supplémentaire)

- **attestation ECTS** ☐
(uniquement pour les nouveaux arrivants)

- **résultats aux concours** ☐
(uniquement pour les redoublants)

- **coupon réponse règlement intérieur** ☐

- **INTENDANCE :**

  - **Attestation CAF de restauration scolaire** ☐

  - **RIB** ☐

Tout règlement par chèque s'effectue à l'ordre de l'agent comptable du lycée François 1er

Secrétariat CPGE - ☎: 01.60.74.58.48 - ✉: cyrille.goux@ac-creteil.fr